

Séminaire Bâtiments INP-DAF mars 2003

INTRODUCTION AU SEMINAIRE

Pourquoi ce séminaire ?

1) Nécessité de reprendre le sujet des bâtiments

- Evolution du « modèle » né en France dans les années 60 et formalisé par M. Duchein dans son ouvrage de 1966 réédité en 1985. Etapes de la normalisation en matière de bâtiments d'archives (cf. D. N et G. Benoît) : rappel. Nouvelle étape nécessaire.

- Tirer les leçons des nouvelles et nombreuses constructions ou aménagements en France et à l'étranger depuis 20 ans. Expériences selon un spectre large des grands équipements de niveau national aux plus modestes services communaux.

- Tirer les enseignements des évolutions techniques les plus récentes

- Tirer les leçons des difficultés rencontrées ici et là engranger les réflexions de la communauté au sens large incluant toutes les professions ayant à connaître de la dite construction

- Ne pas ignorer des réalisations différentes pour le pré-archivage ou l'archivage économique de celles des « cathédrales » de la mémoire voulues par l'Etat ou les collectivités publiques.

2) Thème de travail de la Direction des Archives de France (cf. circulaire au réseau du 6 juin 2002) avec la déclinaison suivante

a) Continuation de la publication des monographies de nouveaux bâtiments : suite de 20 ans d'architecture paru en 1986 pour la période 1965-1985, pour 15 ans de construction de 1986 à 2001. Enquête nationale achevée et rédaction en cours.

Projet d'un ouvrage rétrospectif sur les anciens bâtiments depuis le début du XIXème siècle jusqu'à 1965.

b) Le présent séminaire international organisé avec l'Institut National du Patrimoine.

c) Les 2èmes Journées internationales de la Direction des Archives de France en 2003 sur ce thème à Annecy (les 1ères en mars 2001 sur l'archivage électronique viennent d'aboutir à la publication d'un Manuel mis au point par un groupe de travail pluri-disciplinaire).

d) Le lancement de nouveaux chantiers : études techniques, normes ou recommandations de la Direction des Archives de France.

e) Eventuellement le lancement d'un nouveau Manuel refondu ou repris de celui de 1985, 18 ans après par un groupe de travail.

3) Volonté de la Direction des Archives de France et de l'Institut National du Patrimoine d'ouvrir la réflexion des professionnels français de la conservation d'archives :

a) au niveau international en faisant appel à des collègues à la tête de réalisations de référence : Angleterre, Italie, Espagne, Canada, bientôt ALA pour l'Amérique latine ;

b) aux autres disciplines ou professions : architectes constructeurs, spécialistes des questions de climat ou de préservation sanitaire des archives et des bibliothèques en particulier ;

La vocation de ce séminaire est donc triple :

- c'est la première réunion de travail d'experts à ce niveau depuis très longtemps ;

- il nous permettra de préparer les deux journées d'Annecy (cf. schéma distribué) et d'organiser ainsi une première présentation de nos travaux à un large public de professionnels (environ 300 archivistes de France et d'autres pays européens) ;

- de mettre en œuvre un vrai programme de travail des Archives de France et de la Direction des Archives de France sur la question essentielle des bâtiments comme évoqué ci-dessus visant à renforcer la doctrine, l'adapter aux nouveaux besoins des archives et de leur public, à relever les défis de l'archivistique contemporaine et mieux encadrer les futures réalisations.

Avant de poursuivre, je remercie les coordonnateurs et les responsables des séances de travail, les rapporteurs et l'Institut National du Patrimoine avec une attention particulière envers Rosine Cleyet-Michaud, successeur de M. Duchein et de D. Neirinck à la tête du service technique et spécialiste reconnue au niveau international.

LES CONSTRUCTIONS DE BATIMENTS D'ARCHIVES EN FRANCE : EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Les bases de départ :

Pour appuyer la réflexion commune que nous engageons aujourd'hui, nous ne partons pas de rien :

- la bibliographie établie par l'Institut National du Patrimoine fait apparaître les travaux généraux les plus importants (Duchein, Neirinck, Cleyet-Michaud, par exemple) qui ont tenté de synthétiser et de donner à un moment T l'état de la réflexion ou l'état de l'art. Même s'ils sont à revoir en partie, ce sont comme des pierres angulaires.

- nous disposons d'études plus techniques (M. Christoffersen sur l'expérience du Schleswig-Holstein et la définition d'un nouveau modèle de bâtiment nommé Zéphyr) (G. Mac Kenzie sur les locaux de conservation).

- nous disposons des réalisations étrangères et françaises recensées dans des enquêtes nationales et parfois publiées (France et Grande-Bretagne en particulier) et de monographies

- nous disposons d'études techniques ponctuelles réalisées à la demande de la Direction des Archives de France comme l'étude Lambert de 1996, des recommandations qu'elle diffuse par circulaire, de son programme-type.

- nous disposons aussi des travaux du CIA- CBO et du centre de Peter Klasinc intitulé "International institute for archival science" à Maribor.

- enfin un précédent séminaire, plus modeste de 2 jours a eu lieu à la Direction des Archives de France en juin 1996, qui avait permis de faire le point à l'intention des archivistes « constructeurs » du moment, certains se retrouvent ici. Quelques bonnes fiches ont été élaborées ou diffusées à cette occasion, ainsi celles de M. Bubenicek et de Arlette Playoust qu'il faut relire car elles peuvent nous être encore de grande utilité en 2003.

Voici donc quelques réflexions personnelles en ouverture et pour lancer la réflexion :

A) REVOIR LE MODELE FRANÇAIS

Indiscutablement le modèle français des années 60 magistralement mis en œuvre et diffusé à l'ensemble de la communauté internationale par M. Duchein entre 1966 et 1985 a bien fonctionné et tient encore globalement la route dans ses grandes lignes : on peut néanmoins en discuter sans tabou. On peut en revisiter ici les principes, les principaux éléments et déterminer ce qui serait à conserver sans retouche, ce qu'il convient d'adapter, de reprendre à fond, de retoucher simplement...

B) PRENDRE EN COMPTE LES DIFFICULTES APPARUES RECEMMENT

Voici une liste non exhaustive naturellement :

1) Le traitement de l'atmosphère dans nos locaux (magasins certes mais pas seulement locaux de consultation, d'exposition, de travail, ateliers, etc...) sous l'aspect de la conservation des collections, du confort des agents et des usagers, des coûts d'investissement et de fonctionnement, des problèmes de maintenance, du contrôle régulier, des adaptations aux conditions particulières de certaines régions en particulier les climats propres aux DOM-TOM.

2) La multiplicité de normes de construction des locaux de conservation pour tenir compte du poids spécifique des archives (ou l'absence de norme opposable). Le coût jugé exorbitant des recommandations de la Direction des Archives de France dans les projets de construction en France.

3) L'évolution des techniques de construction et des modes en architecture. La demande de bâtiments facilement adaptables, évolutifs, intelligents, économiques, automatisés, peu gourmands en personnel et naturellement esthétiques et dignes de leur contenu prestigieux. Nous sommes au Ministère de la Culture et de la Communication chargé de la qualité architecturale.

4) L'apparition de nouveaux matériaux et la disparition d'anciens comme l'amiante.

5) Les choix à faire entre climatisation et inertie thermique et climatique des magasins, entre rayonnages mobiles ou fixes, entre système d'extinction automatique d'incendie type sprinkler ou l'absence de tout système, etc.

6) La leçon à tirer des dernières catastrophes qui ont frappé nos pays, qu'elles soient naturelles, accidentelles ou intentionnelles (inondations, incendies, explosions, attentats, émeutes, etc..).

C) ADAPTER LES FUTURS BATIMENTS AUX EVOLUTIONS DU MONDE DES ARCHIVES

Les nouveaux bâtiments doivent s'adapter aux évolutions du métier et du monde des archives (publiques principalement) en particulier à la révolution technique des NTIC et de la Société de l'information qui nous frappe de plein fouet, et bien sûr aux attentes du public.

1) Le public

Le public est complètement différent de celui que connaissaient nos aînés des années 60 et quantitativement (l'adaptation est facile) et qualitativement (cf. articles Gazette de G. Naud et de G. Ermisse en 1988, Manuel sur les services au public chez Saur de 1992, et l'enquête sur les publics des Archives départementales et des Archives communales). L'enquête sur les Archives Nationales est en cours.

Les attentes, les exigences et les comportements ont évolué : notre objectif à travers la création d'un outil de communication avec notre public qu'est un nouveau bâtiment est toujours celui du « bonheur » et du plaisir même des citoyens, des chercheurs et des usagers et celui de la plus grande gloire de l'institution que nous servons, des archives de France en général. Ceci n'est pas indifférent dans le choix et surtout le refus de solutions qui seraient indignes de nous, de nos collections précieuses et de nos concitoyens passés, présents et à venir. Le défi est encore plus difficile vu les lourdeurs du service public, les récentes réductions du temps de travail, la réduction de certains budgets. Une nouvelle ergonomie des bâtiments, de nouveaux dispositifs architecturaux ou techniques sont-ils de nature à accroître la satisfaction du public ? à gagner en productivité ou en efficacité ? à réduire les temps d'attente ? à isoler des publics ciblés pour mieux répondre à leurs besoins ?

2) Les nouvelles technologies de l'information

Les techniques appelées NTIC sont en train de révolutionner nos procédures et nos métiers. Le modèle Duchein mettait en place des réponses architecturales pertinentes aux besoins en terme de reprographie, de photocopie, de substitut de la consultation des originaux par celle de collections de microfilm dans des locaux adaptés, de salles d'inventaires bien séparées des salles de consultation ; ces

dernières toujours plus vastes pour accueillir ensemble chercheurs savants, amateurs, professionnels, étudiants, professeurs, écoliers et généalogistes mélangés

Aujourd'hui, réalisant notre rêve des années 80-90, numérisation et Internet aidant, nous pouvons offrir des services à domicile : gestion informatisée à distance des opérations de communication, salle des inventaires sur Internet, portails pour les généalogistes amateurs, numérisation de fonds entiers comme l'état-civil avec consultation in situ ou hors-site (?) A la fois c'est renforcer l'usage public des archives par une diffusion exponentielle de nos trésors ; c'est aussi renforcer la sécurité des collections les plus fragiles, précieuses ou consultées. Il faudra tirer les conséquences en terme de programme de ces nouvelles problématiques. Naturellement, je n'oublie pas la sempiternelle rengaine de la disparition du papier comme support des archives nouvelles, avec pour conséquence notre difficulté à chiffrer aujourd'hui dans les programmes de construction l'accroissement prévisible pour les prochaines années et la nature des lieux et des équipements de stockage des archives du XXIème siècle.

Quelles seront les conséquences de cette réalisation sur l'architecture archivistique ?

3) Nouveaux problèmes, nouveaux défis

Nous sommes confrontés à de nouveaux problèmes et de nouveaux défis.

Quelques exemples :

a) la lutte contre le vol

Qui pouvait imaginer il y a peu encore la vague de pillages dont les archives françaises (et étrangères ?) viennent d'être victimes. Il s'agit de milliers de documents volés pour leur valeur vénale par des réseaux bien constitués et organisés. Comment nos futurs bâtiments vont-ils prendre en compte ce nouveau fléau et contribuer à mieux sécuriser les opérations de consultation des originaux en salle de lecture (salles séparées, vidéo-surveillance, sas de contrôle, etc...).

b) le choix entre extension sur place et annexes

Comment en effet résoudre la question de l'extension d'un bâtiment construit depuis moins de 30 ans ou 20 ans, encore très convenable mais qui ne dispose plus de réserve foncière ? Où placer nos bâtiments ? : en hyper-centre, sans terrains d'extension, à des coûts prohibitifs ou en périphérie dans le désert des banlieues ou des ZI. Si nous devons nous exiler en périphérie urbaine faut-il deux bâtiments ? : un pour servir de vitrine et de contact avec le public en centre-ville un pour la conservation et les autres fonctions en banlieue.

c) Les annexes délocalisées

Faut-il accepter le développement des annexes soit en ville, soit hors du chef-lieu pour des raisons économiques (voir ci-dessus) ou plus politiques ?

d) l'intégration des Archives dans des bâtiments multi-fonctionnels

Peut-on refuser d'intégrer les Archives à d'autres équipements type BDP, médiathèques, musées, services patrimoniaux départementaux ou municipaux, etc... ?

Quel usage public par d'autres des équipements culturels des archives ? Sont-ils ainsi valorisés et mieux justifiés ?

e) Jusqu'ou aller dans la compacité ?

Si l'exiguïté des lieux nous y contraint, quelle solution pour accroître la compacité ? Adapter l'architecture ? Construire en souterrain ? multiplier les compactus ?

D) AFFRONTER UN PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE PLUS EN PLUS COMPLEXE

Le processus de construction est de plus en plus complexe avec de nombreux intervenants : l'archiviste est parfois relégué en queue de peloton et les prescriptions du programme initial et de la Direction des Archives de France oubliées. Comment l'améliorer ?

1) Le choix du site

Dans ce processus le choix du site et du principe de base (bâtiment unique, annexes, ancien à réutiliser ou neuf, etc..) est essentiel. La Direction des Archives de France aidée des Directions régionales des Affaires culturelles doit peser auprès des collectivités et appuyer le conservateur pour dégager la solution. Poids des interférences politico-économiques forcément lourd dans le choix de principe qui ne peut être strictement technique.

2) Les programmes

Importance du cahier des charges utilisateur et du programme-type : le modèle diffusé dans la PAF n'est-il pas périmé et à revoir en reprenant des modèles plus récents et en intégrant l'avancée qu'a constitué l'arrivée des « programmistes » professionnels dans le processus.

3) Les concours et les études préalables

Que penser des nouvelles formes de concours ? Quel dialogue entre concepteur et futur utilisateur avant et pendant le chantier. Quel est le poids de l'archiviste face aux services constructeurs ou maîtres d'ouvrages ? Quel devrait être le rôle de chaque intervenant au processus de construction ?

4) Le suivi de chantier

Naguère, un suivi régulier de chantier était clairement demandé par la Direction des Archives de France qui exigeait du Directeur des Archives départementales un rapport trimestriel d'avancement du chantier. C'était avant la décentralisation : aujourd'hui ne faut-il pas retrouver une nouvelle procédure de contrôle par l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication ou préfet) de la conformité des travaux avec le visa accordé. De quel poids pèse la subvention de la Direction des Archives de France attribuée par la Direction régionale des Affaires culturelles pour conforter le visa réglementaire ?

5) Le rôle de la Direction des Archives de France

Le rôle de la Direction des Archives de France en général est-il suffisant ? Sinon, comment le renforcer ? Les incidences de la réforme de la Direction des Archives de France sur son suivi des constructions de bâtiment et l'extension des subventions aux Archives communales sont-ils des sujets à débattre ?

6) Après la livraison

On constate parfois des problèmes de suivi après livraison : malfaçons, absence d'efficacité des systèmes de climatisation par exemple. En l'absence de systèmes de contrôles, les responsabilités sont parfois difficiles à établir. Quels sont les remèdes et les recours ?

CONCLUSION

En guise de conclusion à cette « introduction », qui n'est qu'une invitation au débat, à peine une problématique, je reprendrai les termes de Jean Favier dans la préface du manuel de 1985 : « *le bâtiment d'archives doit offrir les infrastructures d'un accueil aux dimensions de ce nouveau besoin et d'une information capable de répondre à l'interrogation des plus savants comme à celle de néophytes* ». Il ajoute : « *le rayonnement est à ce prix. C'est bien de rayonnement qu'il s'agit lorsque les bâtiments d'archives manifestent par leur architecture même cette volonté d'ouverture au monde. Par leur conception comme par l'élévation de leurs façades, les bâtiments d'archives manifestent désormais une volonté politique : faire venir là les femmes et les hommes, les anciens et les jeunes, bref tous ceux qui ont des droits sur leur passé commun* ». « *Le bâtiment d'archives est le lieu où s'actualise l'histoire à l'horizon des hommes. Il est aussi le lieu où se réalise le contact fécond de*

la curiosité, c'est à dire de l'intelligence, avec l'information brute que porte le document. Par là, le bâtiment d'archives est, fondamentalement, un acteur essentiel de la formation des citoyens ».

Il n'y a rien à retrancher vingt ans après à ces définitions généreuses du « bâtiment d'archives » conçu comme l'outil d'une politique, à la vocation humaniste que lui conférait le grand historien et Directeur général des Archives de France que fut Jean Favier : on se souvient du plaisir qu'il prenait à inaugurer ces « maisons de la mémoire ». Je souhaite que nous prenions le même plaisir à « penser » tous ensemble ce bel objet d'avenir que sera le bâtiment d'archives des prochaines décennies : nous allons commencer par en visiter un certain nombre virtuellement lundi et mardi puis réellement jeudi prochain.

G. ERMISSE